

# Systeme de transfert d'images cérébrales pour les urgences

Sommaire de l'évaluation des répercussions  
sur la vie privée

## Introduction

Une évaluation des répercussions sur la vie privée de l'initiative du Système de transfert d'images cérébrales pour les urgences (STICU) a été effectuée, comme l'exigent le Règlement de l'Ontario 329/04 en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la Politique sur la protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario.

Le STICU permet aux neurologues de garde dans l'un des 13 centres de neurochirurgie de l'Ontario, notamment les neurochirurgiens, les chirurgiens spécialistes du rachis et les neurologues intensivistes qui s'occupent des adultes et des enfants, d'examiner à distance les clichés d'imagerie médicale d'un patient souffrant d'un traumatisme crânien admis à l'urgence, et de décider si ce dernier doit être transféré dans un autre établissement afin d'y recevoir des soins actifs ou s'il convient de recommander une intervention d'urgence.

Nous vous présentons, dans les pages qui suivent, un sommaire de l'évaluation des répercussions sur la vie privée, y compris une brève récapitulation du STICU et des principales conclusions.

## Situation

Le STICU est une solution provinciale qui permet le transfert d'images cérébrales numériques des hôpitaux de soins actifs à un dépôt centralisé afin de donner l'occasion aux neurologues de garde de consulter à distance les patients d'hôpitaux de soins actifs chez qui l'on soupçonne des lésions ou des maladies cérébrales ou médullaires.

Le STICU vise à améliorer l'accès au diagnostic et au traitement des troubles neurochirurgicaux / neurorachidiens et à réduire les temps d'attente à cet égard. Le transfert d'images permet aux neurologues de garde de faire un diagnostic et de déterminer la série de traitements qui convient à chacun des patients.

cyberSanté Ontario est en mesure d'offrir le STICU grâce à la contribution de deux partenaires, soit le London Health Sciences Centre (LHSC) et CritiCall, un service de consultation et d'aiguillage d'urgence 24 heures sur 24 offert aux médecins en milieu hospitalier de l'Ontario qui s'occupent de patients gravement malades ou blessés. Le LHSC héberge le STICU, le met à la disponibilité des neurologues de garde et offre du soutien quotidien. L'organisme CritiCall est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) et est géré par le Hamilton Health Sciences Centre (HHSC).

## Sommaire de l'évaluation des répercussions sur la vie privée

L'évaluation des répercussions sur la vie privée du STICU évalue les rôles et responsabilités de cyberSanté Ontario en ce qui a trait à son autorisation légale de fournir le STICU et les processus opérationnels connexes.

L'évaluation des répercussions sur la vie privée confirme qu'en tant que fournisseur de réseau d'information sur la santé, cyberSanté Ontario a le pouvoir, en vertu du paragraphe 6(2) du Règlement de l'Ontario 329/04, de permettre à deux dépositaires de renseignements sur la santé ou plus d'échanger par voies électroniques des renseignements personnels sur la santé. La LPRPS autorise également cyberSanté Ontario à gérer le STICU et à assurer son fonctionnement.

L'évaluation des répercussions sur la vie privée recommande des mesures grâce auxquelles cyberSanté Ontario s'assurera de respecter les lois en vigueur, de même que ses politiques, procédures et pratiques exemplaires.

## Sommaire des recommandations

L'évaluation des répercussions sur la vie privée propose les recommandations suivantes :

1. cyberSanté Ontario conclura des ententes avec les cabinets, cliniques et hôpitaux qui participent au STICU.
2. cyberSanté Ontario et le LHSC élaboreront des politiques et des procédures concernant le STICU.
3. cyberSanté Ontario élaborera une description en langage clair du STICU et la mettra à la disposition du public.

cyberSanté Ontario s'affaire actuellement à mettre en œuvre chacune de ces recommandations.

## Glossaire

STICU	Système de transfert d'images cérébrales pour les urgences
LHSC	London Health Sciences Centre
LPRPS	Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

---

## Nos coordonnées

Prière de communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario pour toute question à propos de ce Sommaire :

cyberSanté Ontario  
Bureau de la protection de la vie privée  
777, rue Bay, bureau 701  
Toronto (Ontario) M5B 2E7  
Tél. : 416-946-4767  
[privacy@ehealthontario.on.ca](mailto:privacy@ehealthontario.on.ca)

### Avis de droit d'auteur

Droit d'auteur © 2014, cyberSanté Ontario

### Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique, sans l'autorisation écrite de cyberSanté Ontario. L'information publiée dans ce document appartient à cyberSanté Ontario et ne peut être utilisée ou divulguée sans le consentement écrit exprès de cyberSanté Ontario.

### Marques de commerce

Les autres noms des produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques enregistrées de leurs sociétés respectives, et sont reconnus ici comme tels.